

# Rapport d'orientations budgétaires 2024

Conseil municipal du 23 février 2024

## **I. Le contexte financier et budgétaire de la commune**

**A/ L'analyse rétrospective 2019-2023**

**B/ Compte administratif 2023**

**C/ Evolution des dépenses d'équipement**

## **II. Le contexte économique national pour l'année 2024**

**Les éléments de contexte de la loi de Finances 2024 – les perspectives économiques**

## **III. Les orientations budgétaires 2024**

**A/ Les principales dispositions de la loi de Finances 2024 appliquées à Douai**

**B/ Le projet budgétaire**

## **IV . Les autres éléments du D.O.B.**

**A/ Structure et gestion de la dette**

**B/ Structure et évolution des effectifs communaux**

**C/ Rapport égalité Femme/Homme**

## A quoi sert LE D.O.B. ?

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), prévu à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales a lieu dans les 10 semaines précédant le vote du Budget Primitif. Il doit permettre d'informer sur la situation financière de la ville, de poser les orientations stratégiques de l'action municipale actuelle et à venir et de présenter les perspectives tant en termes de fonctionnement que d'investissement pour le Budget 2024 dans le cadre de la stratégie financière définie et portée par l'équipe municipale.

## Que doit-il expliquer ?

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a précisé que ce débat devait se tenir sur la base d'un rapport qui doit présenter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que la structure et l'évolution des dépenses des effectifs communaux.

## Comment se Structure le R.O.B. ?

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B.) donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolutions retenues pour construire le projet de budget notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

# I- LE CONTEXTE FINANCIER ET BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE

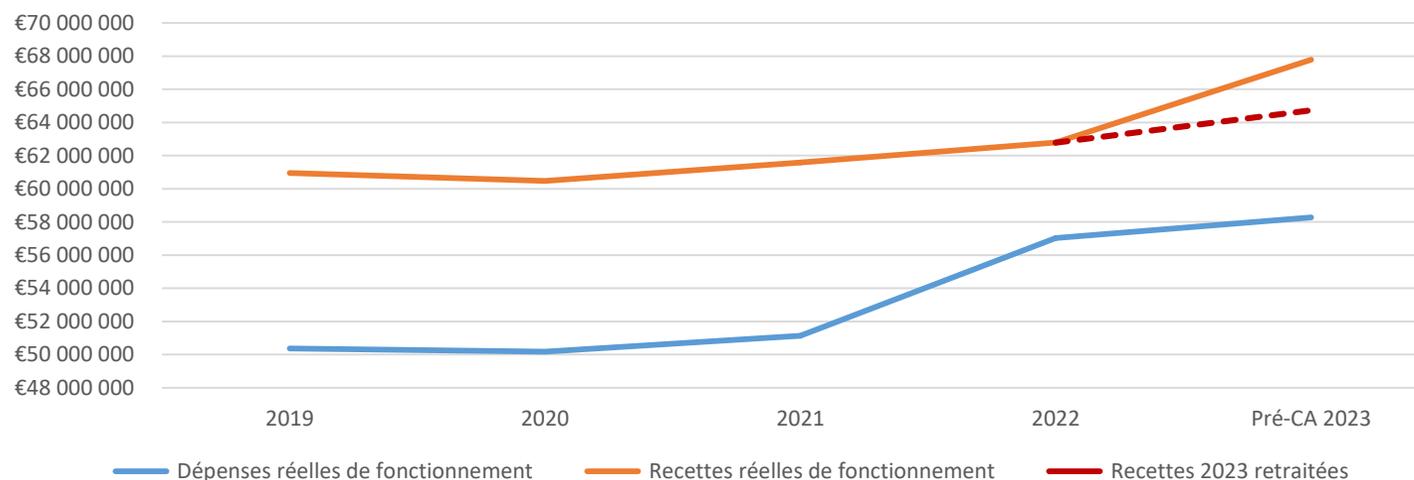
# A- L'analyse rétrospective 2019-2023

En 2023, la ville voit ses dépenses augmenter sous l'effet principal de l'évolution des prix notamment sur ses charges de fluides (+9,48%), alimentaires (+11%) et de la prise en compte des réformes statutaires sur nos dépenses de personnel (+4,80%).

Pour autant, tout en préservant les politiques publiques des secteurs de l'éducation, de la petite enfance, de la jeunesse, du social et de la cohésion sociale, l'évolution globale des charges de fonctionnement est contenue à +2,19% contre +10,71% en 2022. Le dialogue de gestion mis en œuvre a largement contribué à maintenir les dépenses de fonctionnement à un niveau inférieur à l'inflation constatée en moyenne en 2023, soit +4,9%.

Du point de vu des recettes, l'année 2023 voit une augmentation nette des recettes du fait du versement de la compensation inflation 2022 et d'un changement d'imputation de la 11<sup>ème</sup> part de la dotation communautaire de solidarité. Ces recettes représentent un gain de 3 millions d'euros en section de fonctionnement ce qui conduit à une évolution globale de +7,84%. Retraitée de ces éléments exceptionnels, la courbe des recettes progresse de 3% contre 1,18% en 2022. La forte augmentation des bases fiscales en 2023 (+7,1%), soit +1,5M€ de recettes fiscales supplémentaires, contribue largement à cette variation.

Evolution consolidée des dépenses/recettes



L'effet combiné de l'évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement et de l'augmentation des recettes permet à la ville d'améliorer son niveau d'épargne brute sans pour autant retrouver les niveaux d'avant la crise sanitaire.

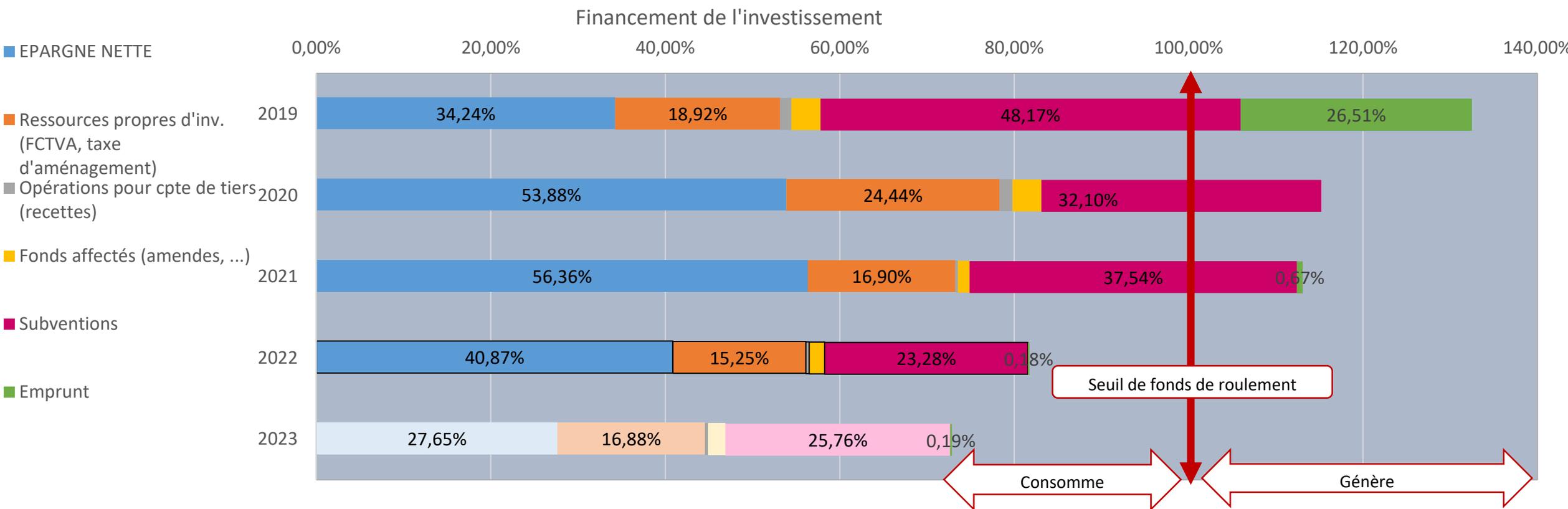
Toutefois, ce résultat doit être analysé au regard de la particularité de certaines recettes perçues en 2023 qui modifie la tendance observée en 2022. Dès lors que l'on retrace celles-ci, l'épargne brute et l'évolution dépenses/recettes sont en réalité à des niveaux similaires à 2022, soit en dégradation par rapport à la période 2019/2021. Dans ce contexte, le maintien des ratios financiers est fragile.

Cela d'autant plus que les premières analyses du compte administratif 2023 montrent une stabilité des produits de services, l'impact du pouvoir d'achat sur les recettes issues de l'immobilier notamment sur les droits de mutation à titre onéreux (-376k€). A cela s'ajoute la non prise en compte de l'inflation dans les dotations de l'Etat.

Budget principal	2019	2020 Année COVID	2021	2022	Pré CA 2023	Variation 2022-2023	Variation 2018-2023
Recettes réelles de fonctionnement	61 024 585	61 581 680	62 581 595	63 401 905	65 305 071	3,00 %	7,01%
Dépenses réelles de fonctionnement	49 749 773	49 324 508	51 130 698	57 029 218	58 279 328	2,19 %	17,14%
<b>(=) Epargne brute</b>	<b>11 274 812</b>	<b>12 257 172</b>	<b>11 450 898</b>	<b>6 372 687</b>	<b>7 025 743</b>	<b>10,25 %</b>	<b>-37,69%</b>
(-) Remboursement des emprunts	4 466 109	4 080 129	3 643 655	3 671 213	3 711 003	1,08 %	-16,91%
<b>(=) Epargne nette</b>	<b>6 808 703</b>	<b>8 177 043</b>	<b>7 807 243</b>	<b>2 701 474</b>	<b>3 314 740</b>	<b>22,70 %</b>	<b>-51,32%</b>

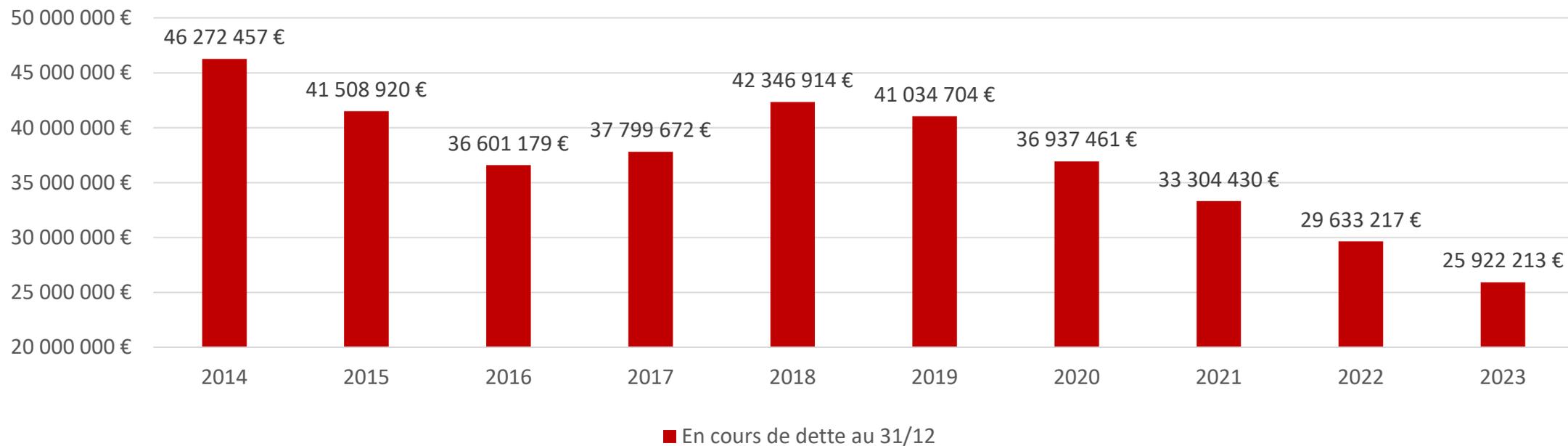
La ville continue à se désendetter tout en continuant à mettre en œuvre le plan pluriannuel d’investissement 2020-2026.

Ce désendettement marque à la fois le bon niveau de subventionnement de la ville mais aussi le choix de la collectivité d’utiliser son épargne de gestion pour financer ses nouveaux équipements afin de ne pas recourir à l’emprunt compte tenu du coût des produits financiers sur les marchés bancaires en 2023.



L'encours moyen de dette par habitant continue d'être en dessous de la moyenne des villes de la strate, soit 732,21€ (Moyenne strate : 995€). Ainsi, sa capacité de désendettement (rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute qui exprime, en années, la durée nécessaire pour rembourser la dette de la ville si l'on y consacre la totalité de l'autofinancement dégagé) représente 9,4 ans en 2022 (moyenne de la strate : 7,9 ans). Le taux moyen d'emprunt s'élève à 2,61%.

### En cours de dette au 31/12



# B - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

# 1 - Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement progressent de 7,84% compte tenu :

- du versement en 2023 de la compensation inflation 2022 versée par l'Etat (2,2M€),
- du changement d'imputation du fonds de concours de Douaisis Agglo (0,836M€).

Retraitée de ces recettes, la variation serait de +3% essentiellement due à l'augmentation des bases fiscales en 2023 (+7,1%). Les dotations de l'Etat évoluent sous le seuil de l'inflation. Quant aux recettes issues de droit de mutation à titres onéreux, il faut noter une baisse de -376k€.

Les produits de services, pris au global, sont stables.

	CA 2022	CA 2023 Provisoire	Variation	%
<b>BUDGET CONSOLIDE</b>				
Impôts et taxes (chapitre 731)	12 422 928 €	13 236 767 €	813 839 €	6,55%
Fiscalité locale (chapitre 73)	27 750 452 €	29 100 715 €	1 350 263 €	4,87%
Dotations et participations (chapitre 74)	18 333 022 €	20 924 007 €	2 590 986 €	14,13%
<i>dont DGF</i>	15 405 487 €	15 651 524 €	246 037 €	1,60%
Produits des services (chapitre 70)	2 742 679 €	2 829 643 €	86 964 €	3,17%
Autres produits courants (chapitre 75)	865 959 €	1 628 412 €	762 453 €	88,05%
atténuations de charges (chapitre 013)	123 407 €	167 597 €	44 190 €	35,81%
<b>Total recettes de gestion</b>	<b>62 238 446 €</b>	<b>67 887 141 €</b>	<b>5 648 695 €</b>	<b>9,08%</b>
Produits exceptionnels (y compris provision et produit financier)	1 163 459 €	486 457 €	- 677 002 €	-58,19%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>63 401 905 €</b>	<b>68 373 598 €</b>	<b>4 971 693 €</b>	<b>7,84%</b>

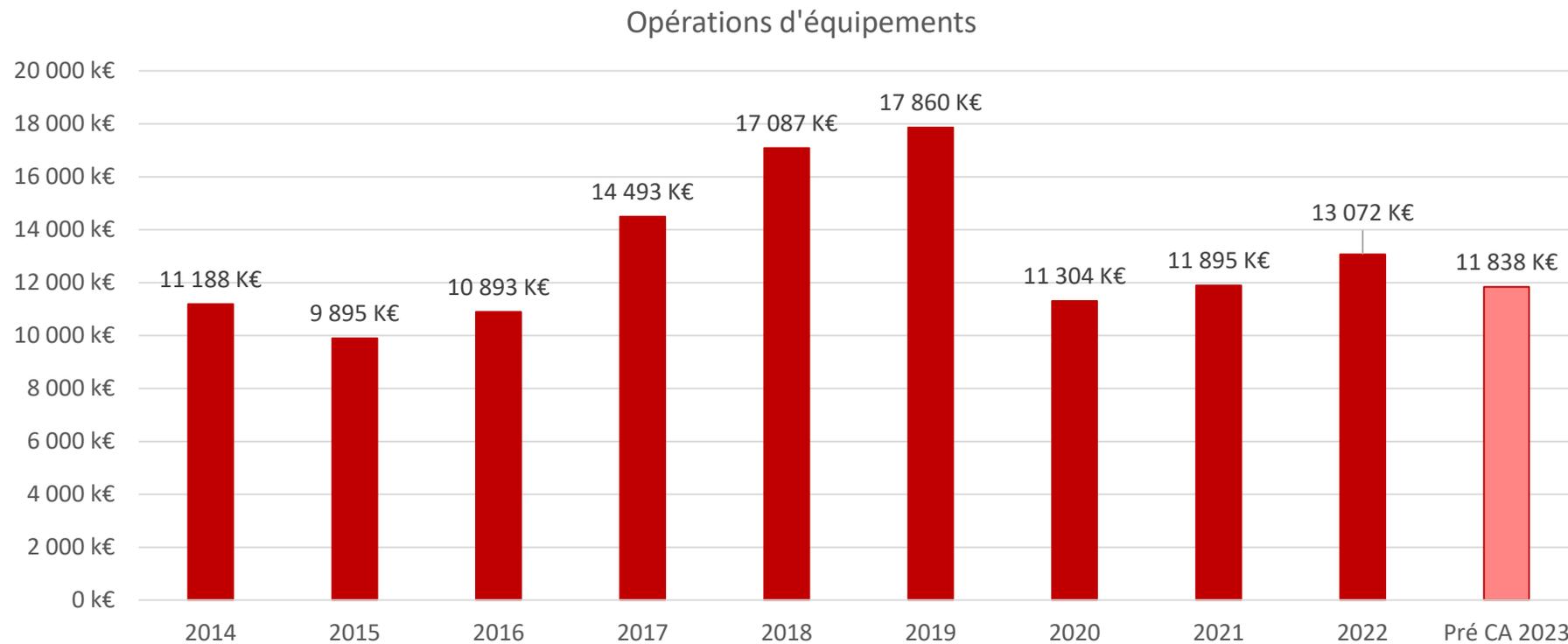
## 2 - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement évoluent de + 2,19 % malgré l'évolution des charges de personnel, du coût de l'énergie (+392k€), de l'impact de ces coûts sur la subvention d'équilibre CCAS (+318k€).

Dépenses de fonctionnement	CA 2022	Pré-CA 2023	Variation	%
<b>BUDGET CONSOLIDE</b>				
Charges à caractère général (chapitre 011)	14 204 772 €	14 375 829 €	171 057 €	1,20%
Charges de personnel (chapitre 012)	31 679 163 €	33 200 304 €	1 521 141 €	4,80%
Autres charges de gestion courante (chapitre 65)	9 230 270 €	9 508 857,21	278 587,56 €	3,02%
Atténuations de produits	107 490 €	130 802 €	23 312 €	21,69%
<b>Total dépenses de gestion</b>	<b>55 221 694 €</b>	<b>57 215 792 €</b>	<b>1 994 098 €</b>	<b>3,61%</b>
Charges exceptionnelles (y compris provision)	959 545 €	237 822 €	-721 723 €	-75,22%
<b>Total dépenses de fonctionnement hors dette</b>	<b>56 181 239 €</b>	<b>57 453 614 €</b>	<b>1 272 374 €</b>	<b>2,26%</b>
Intérêts de la dette	847 979 €	825 714 €	-22 265 €	-2,63%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>57 029 218 €</b>	<b>58 279 328 €</b>	<b>1 250 110 €</b>	<b>2,19%</b>

# C - Evolution des dépenses d'équipement

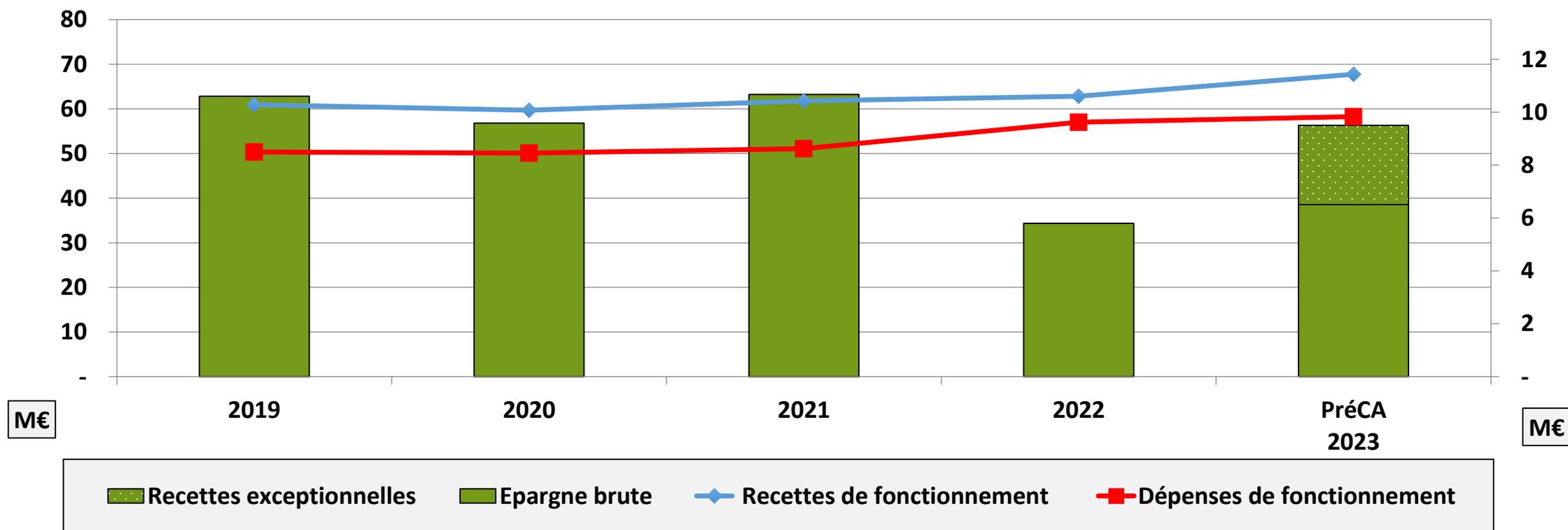
La ville a atteint un niveau de réalisation des dépenses d'équipement prévues au plan pluriannuel d'investissement de 63,83% par rapport aux crédits votés lors du budget primitif 2023.



Malgré l'impact de l'inflation sur nos dépenses, la maîtrise forte de nos dépenses de fonctionnement a permis de contenir l'évolution 2023 à un niveau correct au regard des contraintes extérieures tout en préservant les politiques publiques développées dans les délibérations cadres du mandat.

Le dynamisme des recettes 2023 marqué par une variation anormalement forte des bases fiscales et par des recettes exceptionnelles permet de doper et de retrouver un niveau d'épargne nette proche de celui d'avant crise sanitaire.

Retraité de ses effets ponctuels, la situation financière reste fragile (évolution des recettes de +0,64%) et incite à la prudence pour les années à venir et à poursuivre le dialogue de gestion pour maîtriser nos dépenses.



# II -LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE NATIONAL POUR L'ANNÉE 2024

Le Projet de Loi de Finances 2024 a définitivement été adopté le 21 décembre 2023. La loi de finances pour 2024 a ainsi été promulguée le 29 décembre suite à son examen par le Conseil Constitutionnel.

La loi de finances se base sur diverses hypothèses de croissance pour établir ses principaux postes budgétaires (dont la partie consacrée aux relations financières avec les collectivités locales).

Pour 2024, le gouvernement a construit le projet de loi de finances, et donc la loi de finances, à partir d'une prévision de croissance de 1,4% (contre 1% en 2023) et d'une évolution des prix hors tabac de 2,5% (contre 4,8% en 2023).

Les principaux éléments de cadrage économique sont les suivants :

### **1 - Concours de l'Etat aux collectivités territoriales**

#### **Abondement exceptionnel des concours financiers de l'Etat :**

Au titre de 2024, le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement est fixé à 27,24 M€. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités au sein du bloc communal et du bloc intercommunal.

Le projet de loi de finances pour 2024 avait tout d'abord proposé une augmentation de 220M€ des concours financiers de l'Etat. Cette enveloppe a été abondée de +100M€, ce qui porte l'évolution des dotations à +320M€ pour 2024.

## **2. Dotations versées au bloc communal (12,56M€)**

Poursuite de la progression de la péréquation + 320 M€ (+1,93%) : + 140 M€ pour la DSU (+5,27%) soit 2,75 M€ et + 150 M€ (+7,22%) pour la DSR soit 2,22 M€.

Minoration de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle.

## **3. FPIC**

Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC), qui assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés, est maintenu à 1M€.

## **4. Dotations d'investissement**

La Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est désormais inscrite à l'article L2334-42 du CGCT avec comme axes prioritaires au financement des priorités arrêtées par le gouvernement :

- la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics,
- le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements,
- le développement du numérique,
- la création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires,
- la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Son montant est de 570 M€ pour 2024.

Depuis 2023, l'enveloppe DSIL est revenue à son niveau habituel depuis 2018.

A noter, la DSIL se voit attribuer un objectif de verdissement accrue avec une part minimale de 30% qui devra être affectée à des projets favorisant la transition écologique.

### **5. Transition écologique dans les territoires**

L'Etat renforce son soutien aux collectivités pour les accompagner et orienter leurs investissements en faveur de la transition écologique. Le fonds vert est pérennisé et augmente de 500k€, soit 2,5M€ pour 2024.

Il comporte trois actions :

- Performance environnementale : notamment la rénovation thermique des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, etc.
- Adaptation des territoires au changement climatique : notamment la renaturation des villes et villages (création, restauration de parcs et jardins, végétalisation des toitures et des façades, etc.)
- Amélioration du cadre de vie : notamment la sobriété en matière de mobilité, amélioration de la qualité de l'air, facilité une mobilité plus durable, prévention et restauration des ressources naturelles, etc.

Plusieurs projets du plan pluriannuel d'investissement de la ville s'inscrivent dans ces objectifs. Un dossier de demande de subvention est en cours de rédaction.

## **6. Protection de la capacité à investir face à la hausse des prix de l'énergie**

Un seul dispositif est maintenu pour 2024 : maintien du bouclier tarifaire pour l'électricité pour la période du 1<sup>er</sup> février 2024 au 31 janvier 2025.

## **7. Fiscalité**

La revalorisation des bases fiscales pour les locaux d'habitations et industriels est de 3,9% contre 7,1% en 2023.

Instauration d'une nouvelle exonération de taxe foncière de 15 ans pour les logements sociaux achevés depuis au moins 40 ans, lorsqu'ils font l'objet de travaux de rénovation énergétique.

La durée de l'exonération peut être portée à 25 ans lorsque la demande d'agrément de l'Etat, pour la réalisation de certains travaux, est déposée entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 31 décembre 2026.

Cette exonération bénéficiera d'une compensation de l'Etat.

# III -LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

# Contexte

Le projet de budget primitif 2024 sera proposé au conseil municipal d'avril prochain.

Il s'inscrit dans le contexte budgétaire de la loi de finances pour 2024 présenté ci-après.

Au regard du contexte national et des contraintes extérieures qui s'imposent à la collectivité, comme en 2023, la préparation budgétaire a pris en compte les demandes de crédits budgétaires 2024 puis les a intégré à la prospective financière dans le respect des leviers définis pour le mandat.

Le dialogue de gestion a permis de sanctuariser les dépenses des secteurs de l'éducation, de la petite enfance, de la jeunesse, du social et de la cohésion sociale.

# **A- LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES APPLIQUÉES À DOUAI**

### La DGF (dotation globale de fonctionnement )

Le montant de la DGF est majoré de 320M€ soit 27,24 M€ en 2024.

Pour rappel, la DGF est composée de la dotation forfaitaire, de la dotation nationale de péréquation et de la dotation de solidarité urbaine.

Montant 2024 pour Douai = 15 830 000 €.

DGF : 6 330 000 € (6 364 372 € en 2023) – DSU = 8 980 000 € (8 753 140 € en 2023) – DNP : 520 000 € (534 012 € en 2023).

### Le FPIC (le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales)

Montant 2024 pour DOUAI = 620 000 € (624 339 € en 2023).

A noter, depuis 2018, Douaisis Agglo reverse le FPIC perçu aux communes dans le cadre de la 7<sup>ème</sup> part de dotation de solidarité communautaire. Depuis 2022, la ville contribue à hauteur de 290k€ au financement de la gratuité des transports en commun via un prélèvement de cette part de DSC. Le solde restant à percevoir serait de 140k€.

### Le FDPTP (le fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle)

Montant 2024 pour DOUAI = 250 000€ (287 179 € en 2023).

Cette recette de péréquation versée par le département sur le fondement d'établissements industriels exceptionnels sur le territoire est en constante diminution depuis 2016.

Les modalités de répartition fixées par le département évoluent chaque année.

Ainsi, à compter de 2024, la répartition entre les communes et les établissements de coopération intercommunale sera déterminée par de nouveaux critères en lien avec la population de la ville, son revenu par habitant et son potentiel fiscal.

### La DSIL (dotation de soutien à l'investissement local)

Pour la DSIL 2024, les dossiers ont été constitués. Les dossiers de demandes de subvention ont été transmis mi-février 2024.

Les projets ci-dessous pourraient répondre aux conditions d'attribution :

- Mise aux normes de l'assainissement, récupération des eaux de toiture aux ateliers municipaux
- Travaux de rénovation à l'école Denis Papin
- Cour oasis à l'école à Robert Mohen
- Travaux de rénovation à l'école Robert Mohen
- Phase n°2 des quais de Scarpe – création d'une voie douce quai Saint Maurand et pont des Augustins
- Remplacement d'équipements de chauffage

## Le fonds vert

Pour le fonds verts 2024, les dossiers ont été constitués. Les dossiers de demandes de subvention ont été transmis mi-février 2024:

- Programme de plantations dans le cadre de l'opération 30 000 arbres à Douai,
- Programme Action cœur de ville (acquisition, études, travaux),
- Remplacement d'équipements de chauffage,
- Cour oasis à l'école à Robert Mohen,
- Travaux de rénovation à l'école Denis Papin.

# B – LE PROJET BUDGÉTAIRE

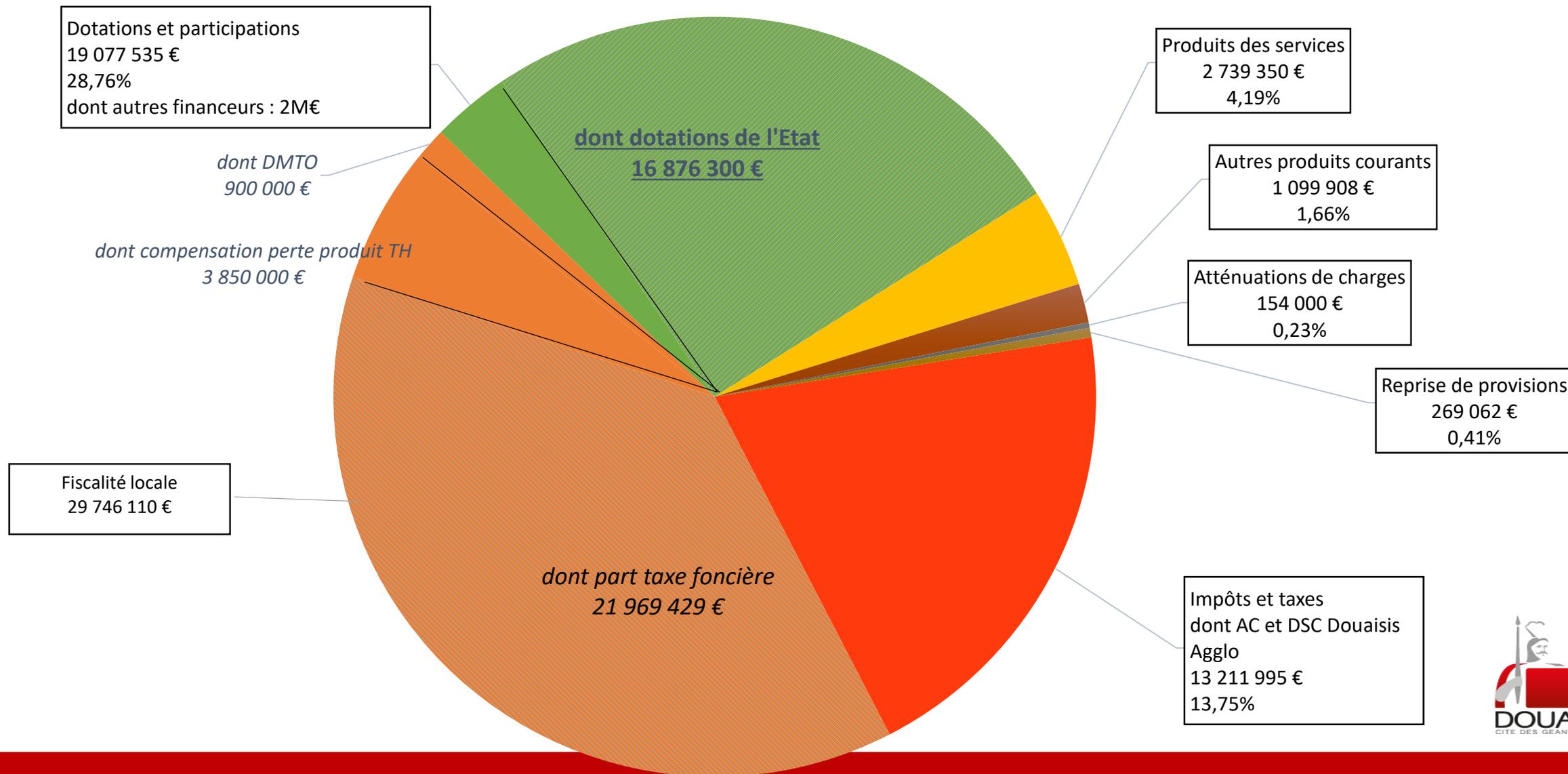
# Evolution des recettes de fonctionnement

Au global, les recettes de fonctionnement restent au niveau de 2023 compte tenu de l'inscription au BP2023 de la compensation inflation versée par l'Etat (2,232M€).

Retraitées de cette inscription exceptionnelle, les recettes de fonctionnement augmentent de 3,43% en raison principalement de l'évolution des bases fiscales de +3,9% en 2024 et de la prise en compte du fonds de concours de Douaisis Agglo (826k€).

Evolution recettes de fonctionnement	BP 2023	Projet BP 2024	Variation	%
Impôts et taxes	12 239 040 €	13 211 995 €	972 955 €	7,95%
Fiscalité locale	28 895 000 €	29 746 110 €	851 110 €	2,95%
Dotations et participations	20 941 094 €	19 077 535 €	- 1 863 559 €	-8,90%
<i>dont DGF</i>	<i>15 550 000 €</i>	<i>15 830 000 €</i>	<i>280 000 €</i>	<i>1,80%</i>
Produits des services	2 776 612 €	2 780 772 €	4 160 €	0,15%
Autres produits courants	1 044 899 €	1 099 908 €	55 009 €	5,26%
Atténuations de charges	173 900 €	154 000 €	- 19 900 €	-11,44%
Total recettes de gestion	66 070 545 €	66 070 320 €	- 225 €	0,00%
Reprise de provisions*	302 000 €	269 062 €	- 32 938 €	-10,91%
Total recettes de fonctionnement	66 372 545 €	66 339 382 €	- 33 163 €	-0,05%

# Structure des recettes de fonctionnement



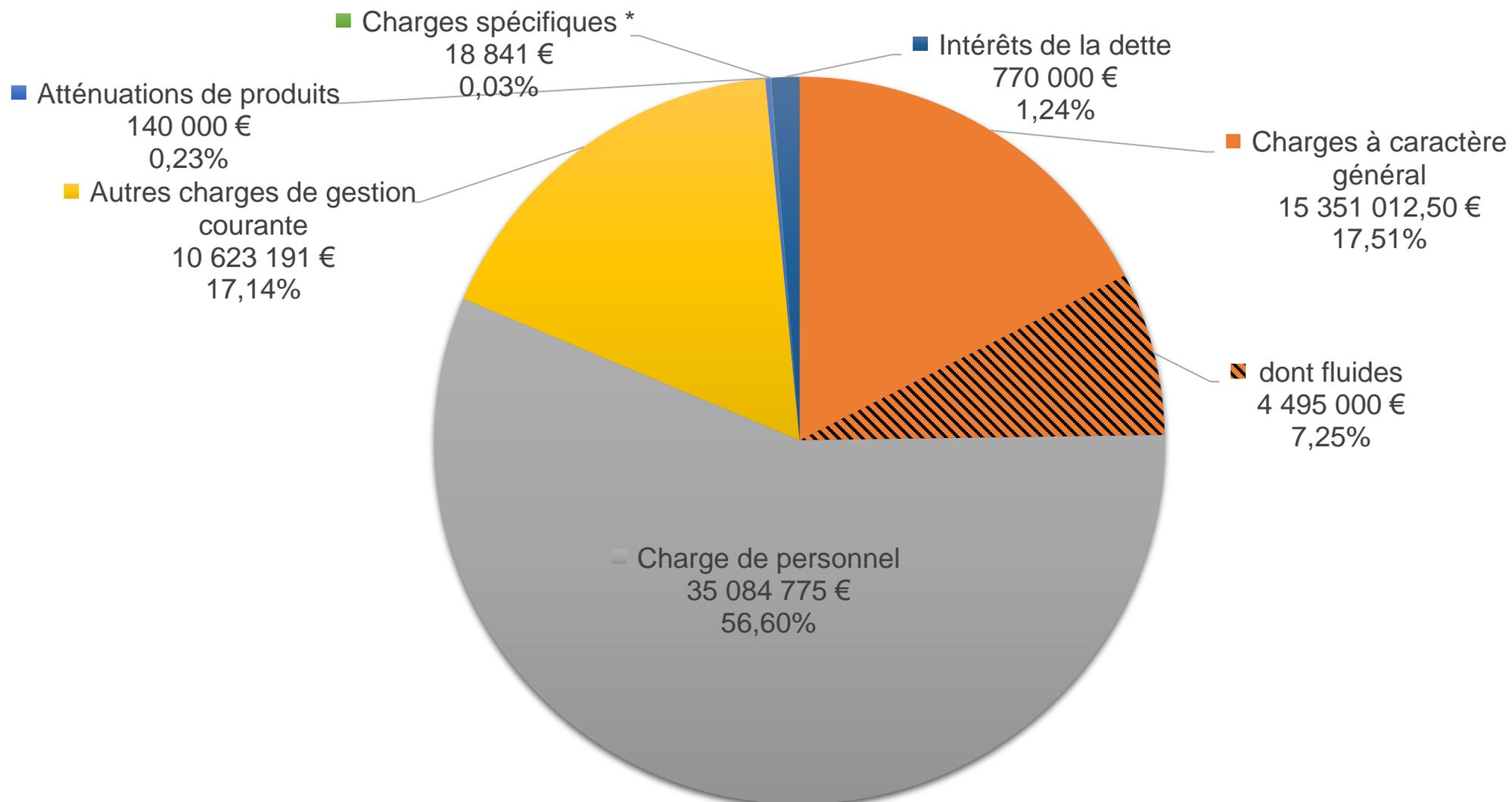
# Evolution des dépenses de fonctionnement

Malgré une baisse des dépenses à caractère général (-6,34%) et de la charge de la dette (-11,49%), les dépenses de fonctionnement augmentent au global de 3,24% compte tenu des charges de personnel et de l'évolution de la subvention d'équilibre versée au CCAS.

Evolution dépenses de fonctionnement	BP 2023	Projet BP 2024	Variation	%
Charges à caractère général (chapitre 011)	16 390 614 €	15 351 013 €	- 1 039 602 €	-6,34%
Charge de personnel (chapitre 012)	32 381 800 €	35 084 775 €	2 702 975 €	8,35%
Autres charges de gestion courante (chapitre 65)	10 044 061 €	10 623 191 €	579 130 €	5,77%
Atténuations de produits (chapitre 013)	125 000 €	140 000 €	15 000 €	12,00%
Total dépenses de gestion	58 941 475 €	61 198 978 €	2 257 503 €	3,83%
Charges spécifiques (chapitres 67 et 68)	230 636 €	18 841 €	- 211 794 €	-91,83%
Total dépenses de fonctionnement hors dette	59 172 111 €	61 217 819 €	2 045 709 €	3,46%
Intérêts de la dette	870 000 €	770 000 €	- 100 000 €	-11,49%
Total dépenses de fonctionnement	60 042 111 €	61 987 819 €	1 945 709 €	3,24%

\* Y compris les provisions (68)

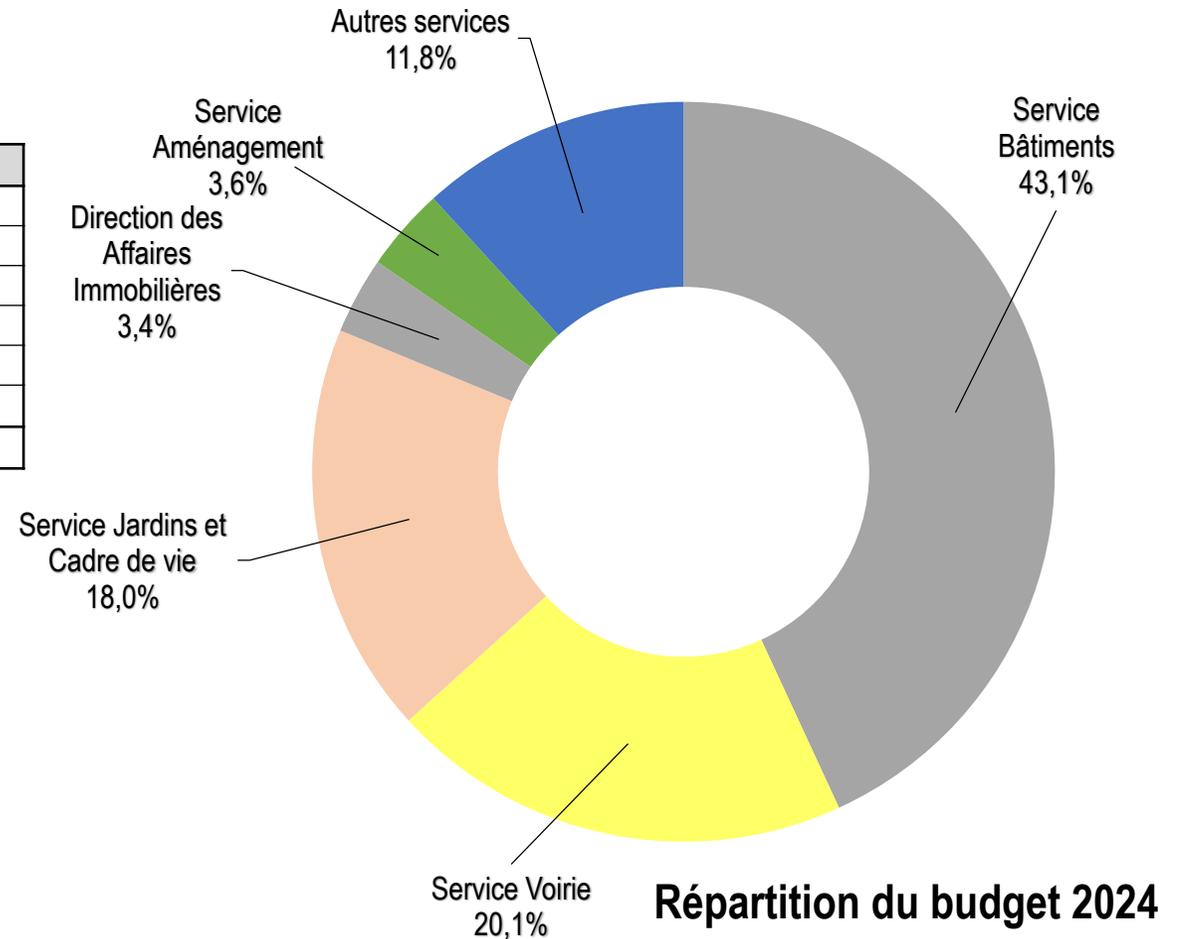
# Structure des dépenses de fonctionnement



# L'investissement 2024 : présentation globale

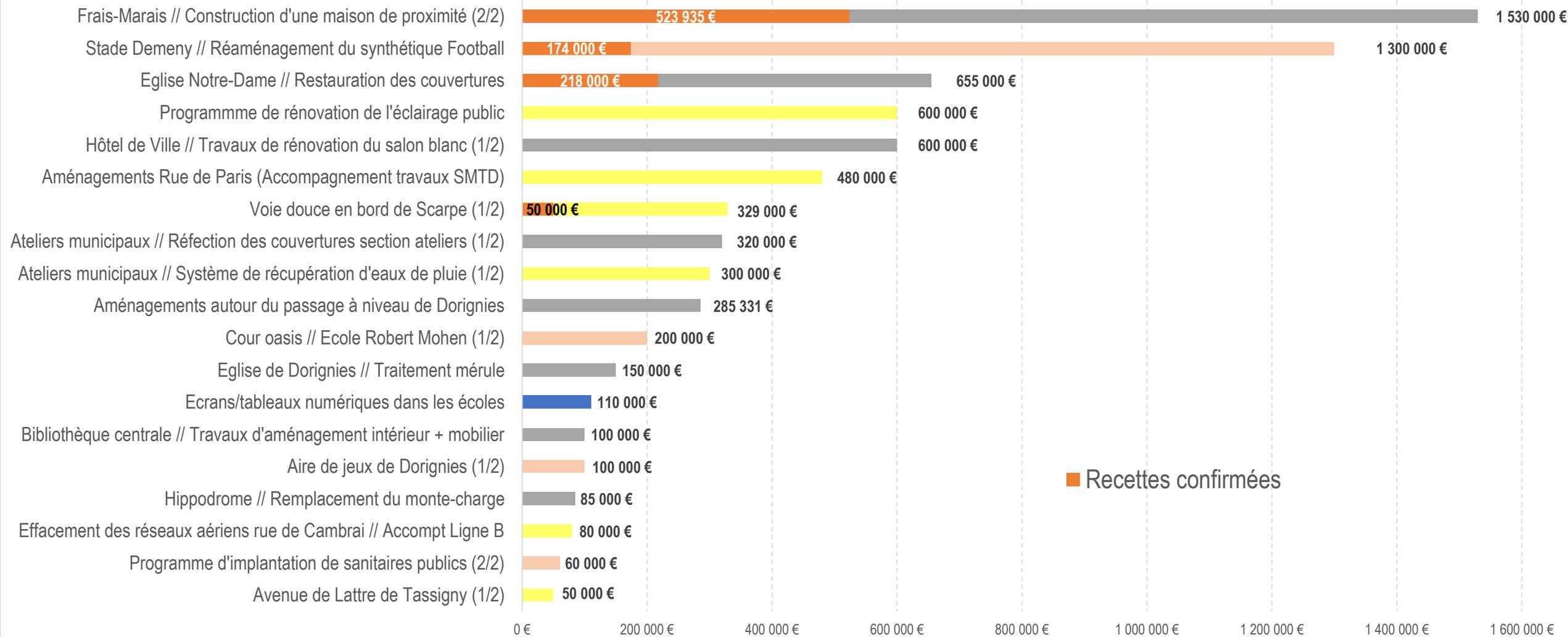
## Le budget 2024 par grandes directions

	Dépenses	Recettes
Service Bâtiments	5 724 500 € soit 43,1%	764 935 €
Service Voirie	2 674 000 € soit 20,1%	50 000 €
Service Jardins et Cadre de vie	2 386 000 € soit 18,0%	254 000 €
Direction des Affaires Immobilières	445 331 € soit 3,4%	0 €
Service Aménagement	482 920 € soit 3,6%	0 €
Autres services	1 562 207 € soit 11,8%	650 713 €
<b>Total</b>	<b>13 274 958 €</b>	<b>1 719 648 €</b>



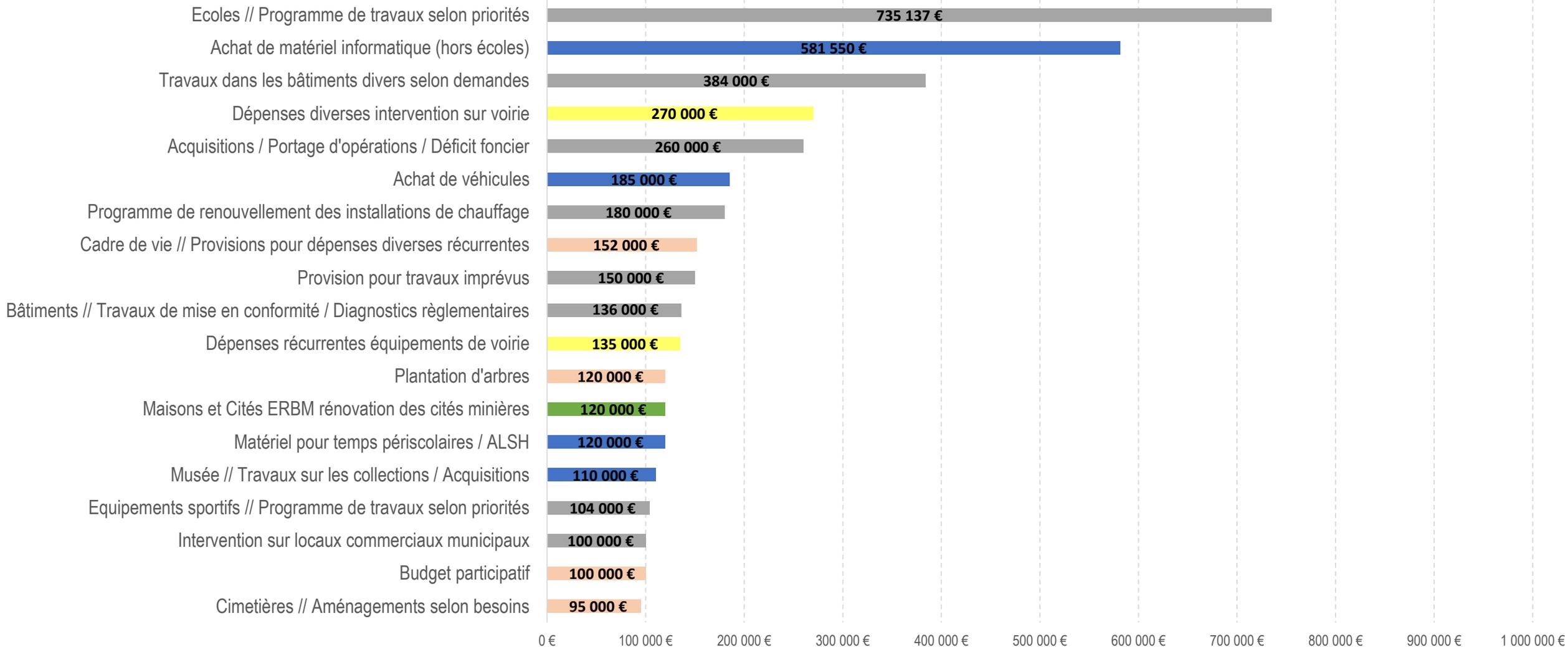
# L'investissement 2024 : principales orientations

Opérations majeures du BP2024 (55 % du budget global)



# L'investissement 2024 : principales enveloppes

Principales enveloppes budgétaires

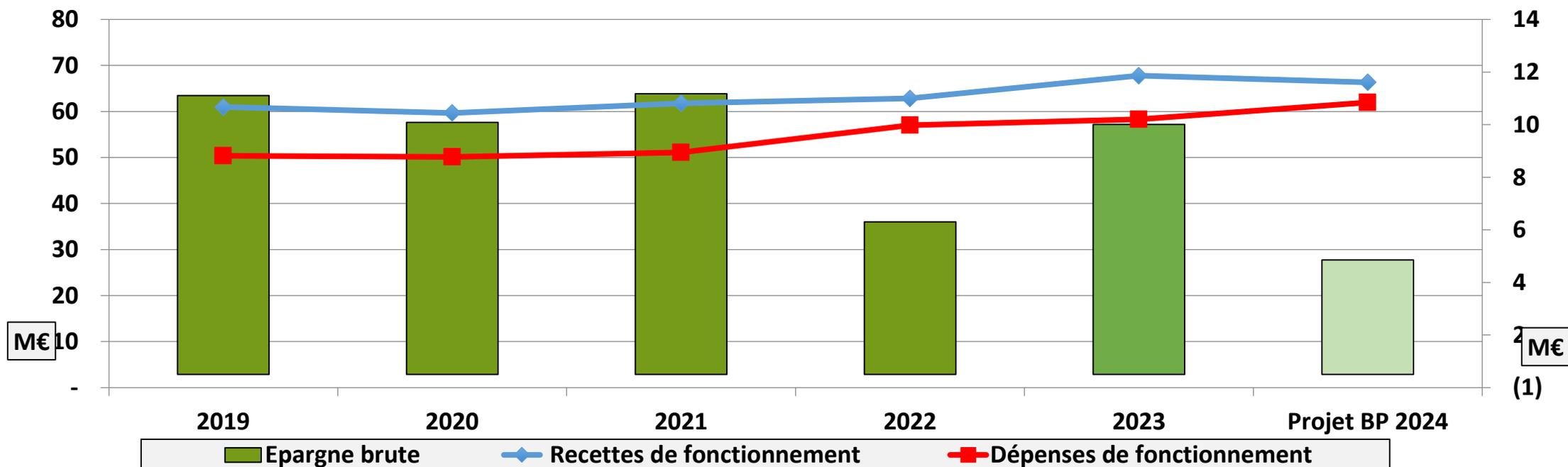


# Evolution de l'épargne brute

Face à des contraintes extérieures fortes pour la ville, le projet de budget pour 2024 propose une évolution des dépenses de 3,24% marquée par une volonté de maîtrise des charges de fonctionnement tout en consolidant les choix en matière d'éducation, de jeunesse, de la petite enfance, du social et de la cohésion sociale.

Dans un contexte économique difficile pour nos usagers, d'absence de prise en compte de l'inflation dans les dotations de l'Etat, les prévisions de recettes n'évoluent pas ce qui laisse craindre un effet ciseau entre les dépenses et les recettes dans les années à venir.

Face à cela et à la faiblesse du niveau de l'épargne brute, la prudence et la maîtrise des dépenses de fonctionnement restent de mise pour le projet de budget 2024.



# IV - LES AUTRES ÉLÉMENTS DU DOB

# A - Structure et gestion de la dette

## 1- Evolution de la dette

Pour faire face aux dépenses d'équipement du PPI 2020/2026 réalisées en 2023, les inscriptions au budget primitif étaient de :

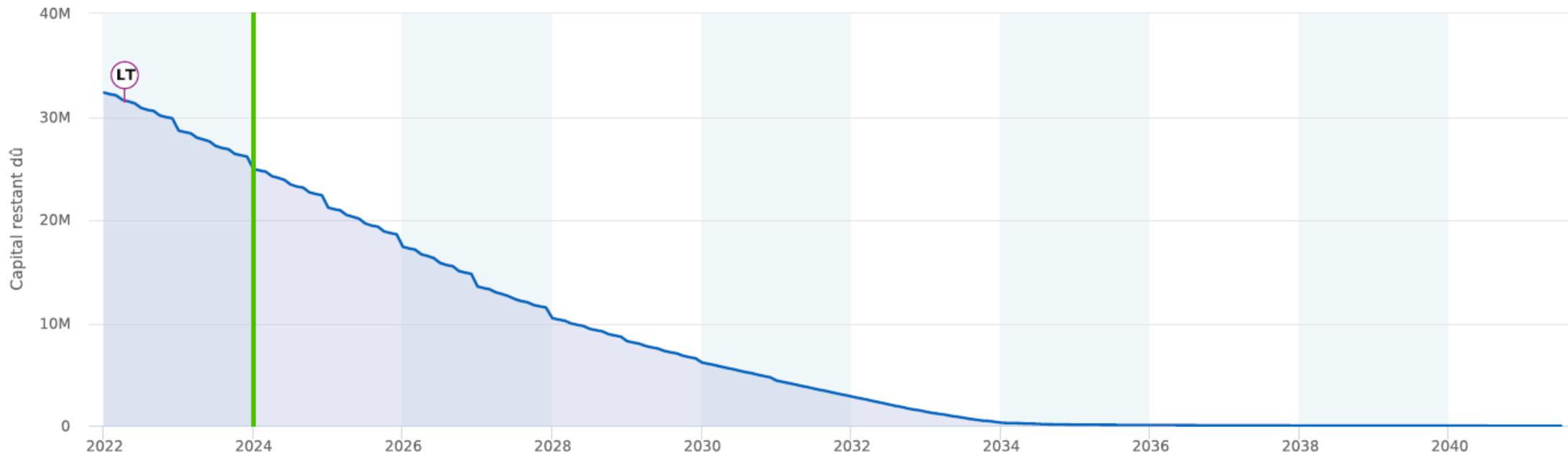
- 12,40 M€ de dépenses d'équipement nouvelles,
- 6,8 M€ de dépenses d'équipement reportées sur restes à réaliser.

Le besoin de financement avait été estimé à 3,5M€ lors du vote du budget primitif 2023.

Compte tenu de sa capacité d'autofinancement en 2023, la ville a pu financer ses dépenses d'équipement sans recourir à l'emprunt.

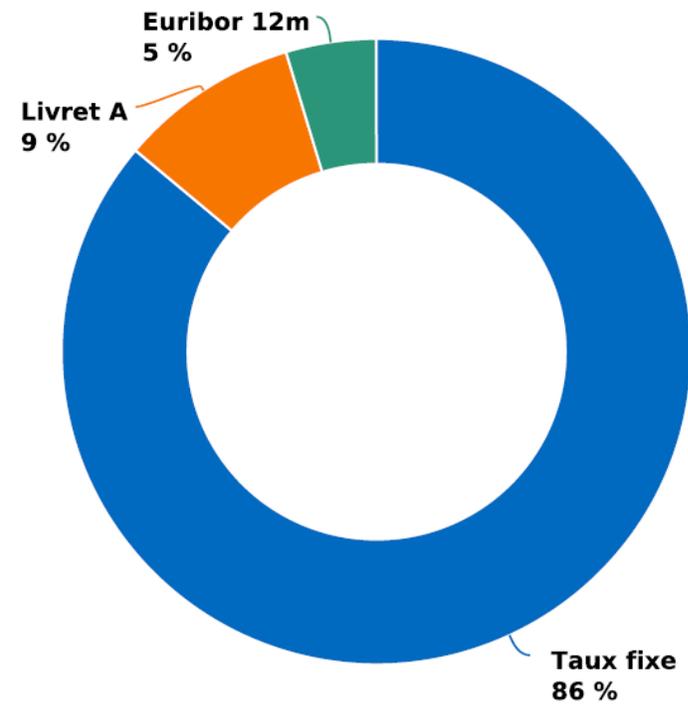
La ville s'est désendettée à hauteur de 3 711 003,49 € en 2023.

Extinction de la dette au 31/12/2023



## 2- Répartition de la dette par index

Répartition par index au 31/12/2023



### 3- Répartition de la dette de la ville par banque

Banque	Encours	Nombre de produits en vie	Poids
La banque postale	9 114 378,05 €	5	35,16%
Société de Financement Local	7 193 381,57 €	5	27,75%
Société Générale	3 000 000,00 €	1	11,57%
Caisse des Dépôts et Consignations	2 391 666,59 €	3	9,23%
Caisse d'Epargne Nord France Europe	1 711 153,26 €	3	6,60%
Crédit Agricole de Nord de France	1 229 666,75 €	1	4,74%
Crédit Foncier	792 340,01 €	1	3,06%
Agence de l'Eau Artois Picardie	489 627,17 €	16	1,89%

Au 31/12, la dette de la ville de Douai était composée de 19 emprunts auprès de 7 établissements bancaires et de 16 avances remboursables auprès de l'Agence de l'eau pour un montant d'encours de 25 922 213,40 €.

## 4- Le besoin de financement

Le résultat 2023 grevé par des recettes exceptionnelles va permettre de financer une partie de l'investissement 2024. Cependant, l'évolution des dépenses et des recettes 2024 ne permettra pas un financement suffisant. Aussi, le besoin de financement 2024 s'élèverait à 8 millions d'euros.

# B - Structure et évolution des effectifs communaux

2023				2024			
	POSTE	ETP	%		POSTE	ETP	%
CAT A	89	80,64	12,77%	CAT A	90	82,58	12,28%
CAT B	102	93,55	14,63%	CAT B	98	89,26	13,37%
CAT C	506	477,86	72,60%	CAT C	545	504,13	74,35%
	697	652,05	100,00%		733	675,97	100,00%

# Éléments de rémunération

- Etat des avantages en nature 2024

	Intitulé	Nombre
1	Nourriture	11 648 repas
2	Logement	18
3	Véhicules achetés	2
4	Véhicules loués	8
5	Les outils de communication	0

- Etat des bonifications indiciaires (NBI) au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

	TYPE DE NBI	Nombre d'agents
1	Fonctions de direction, d'encadrement, assorties de responsabilité particulière	56
2	Fonctions impliquant une technicité particulière	16
3	Fonctions d'accueil à titre principal	87
4	Fonctions impliquant une technicité et une polyvalence particulières liées à l'exercice dans certaines collectivités ou dans leurs établissements publics assimilés	14
5	Fonctions éligibles dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville	38
<b>TOTAL</b>		<b>211</b>

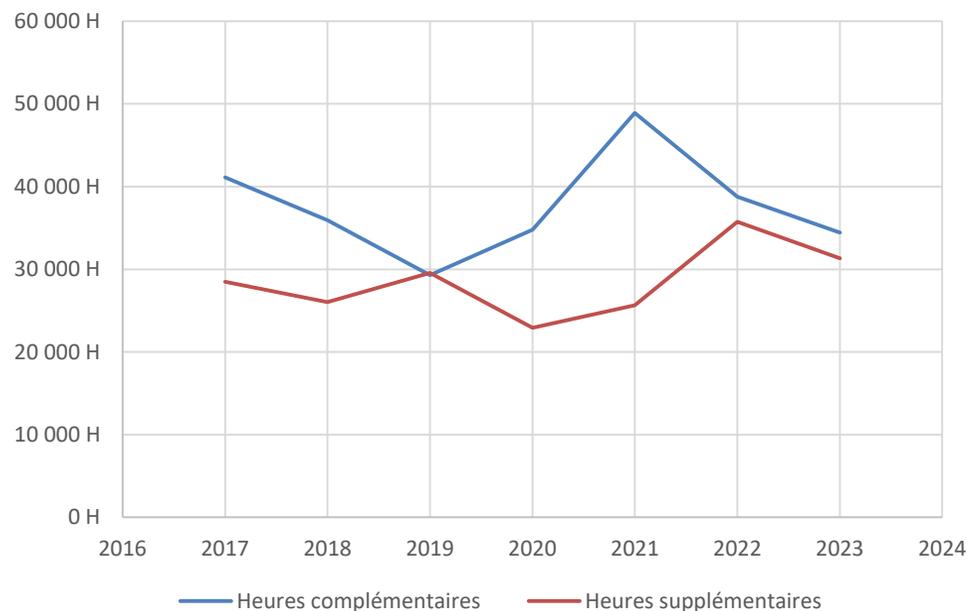
# Temps de travail

Temps de travail hebdomadaire : 39 heures sur 5 jours.

Nombre de jours moyen travaillés : 206 jours.

soit un temps de travail annuel de 1 607 heures.

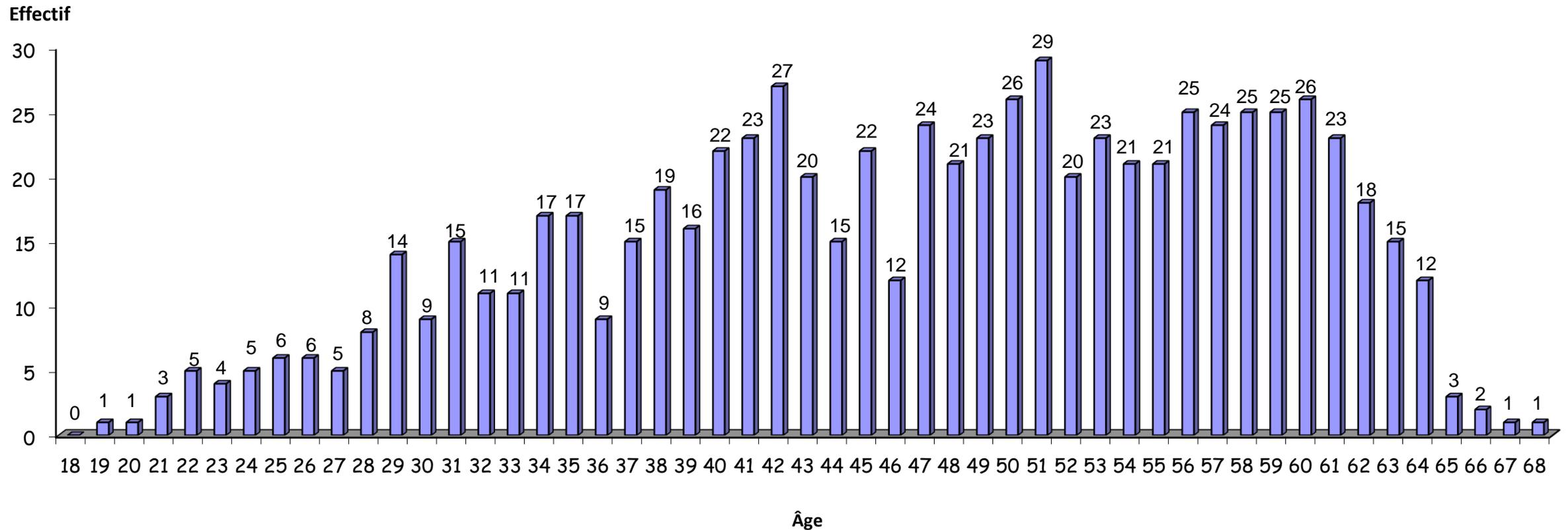
## Evolution des heures supplémentaires et complémentaires



Soit un coût pour la ville de :

- heures supplémentaires : 794k€
- heures complémentaires : 603k€

# Pyramide des âges au 31/12/2023



# Budget des ressources humaines\* : +8,17%

Cette année encore, la ville doit intégrer dans son budget des évolutions salariales positives pour les équipes municipales telles que le SMIC ou l'augmentation de 5 points d'indice pour chaque agent.

Aussi, dans la continuité de 2023 le budget des ressources humaines 2024 s'inscrit dans :

- la poursuite du pilotage du volume d'heures supplémentaires,
- la réduction du recours au remplacement,
- pas de marges budgétaires en cas de prochaines réformes statutaires.

Tout en travaillant sur le bien être des agents tant dans leur environnement professionnel que pour leur pouvoir d'achat.

## 1- Des augmentations budgétaires qui s'imposent à la ville

- Le contexte national :
  - Réformes 2023 en année pleine : +505k€
  - Majoration de 5 points pour tous les agents : +360k€
  - Augmentation du SMIC : 135k€
  - Augmentation cotisation CNRACL : 154k€
- Des évolutions mécaniques :
  - Avancement de grades et d'échelons : 100k€
  - Organisation des élections européennes : 30k€
  - Reprise des services publics/privés pour les agents stagiaires : 100k€

\* Inclus les chapitres budgétaires 011,012 et 65

## 2- Des évolution budgétaires décidées par la ville

Malgré le contexte financier difficile du budget 2024, la ville a fait le choix de préserver un certain nombre d'actions en faveur de ses agents:

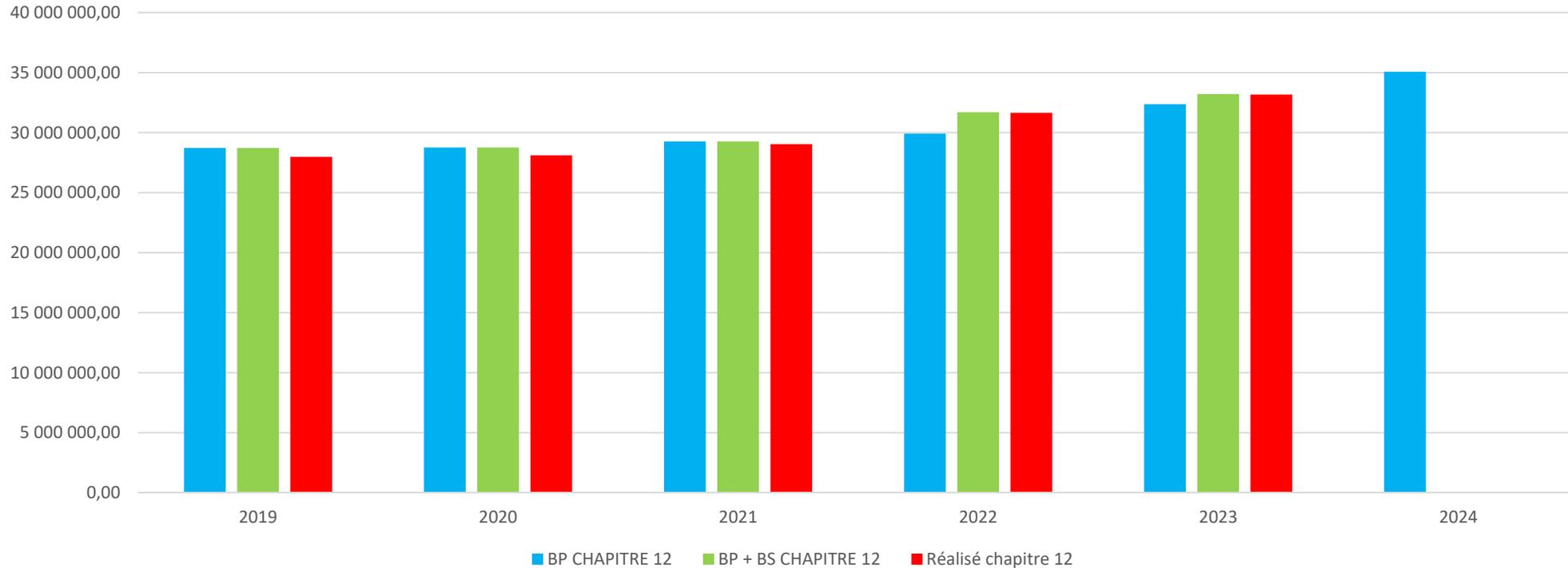
- En créant des postes supplémentaires,
- En maintenant une politique dynamique de promotion de ses agents,
- En agissant pour le pouvoir d'achat de ses agents,
- En continuant les actions en faveur du bien-être de ses agents,
- En poursuivant les actions de formations.

Au-delà, la ville poursuit son action de valorisation de l'emploi des jeunes via des contrats d'apprentissage.

Au global, l'évolution des crédits inscrits sur l'ensemble des chapitres budgétaires concernés par des dépenses RH (011, 012 et 65) est de +2,7M€, soit +8,17% de BP à BP.

L'évolution budgétaire propre au chapitre 012 « charge de personnel » est de 2,7M€, soit +8,34%.

# Evolution du chapitre 012



	2019	2020	2021	2022	2023	2024
BP CHAPITRE 12	28 719 000,00	28 772 000,00	29 275 000,00	29 918 300,00	32 373 300,00	35 074 200,00
BP + BS CHAPITRE 12	28 719 000,00	28 759 000,00	29 272 400,00	31 692 983,00	33 223 300,00	
Réalisé chapitre 12	27 973 775,00	28 108 731,00	29 036 517,00	31 667 163,00	33 189 265,00	
% d'exécution BP + BS / CA	97,41	97,74	99,19	99,92	99,90	
% d'exécution BP / CA	97,41	97,69	99,19	105,85	102,52	
% évolution BP / BP	1,01	0,18	1,75	2,2	8,21	8,34